



Compte rendu du Conseil d'Administration

Mercredi 13 mai 2020 – par visio

Membres du CA présents :

Valérie Ardouin
Loïc Arthur
Marie Balandraux
Christophe Bourga
Nicolas Doué
Thomas Larqué
Stéphane Massera
Camille Morel
Martine Richard
Jean-Marc Rigal

Membres du CA excusés :

Aude Guénolé
Sylvie Quiblier

Ordre du jour :

1. Modalités AG
2. Reprise des activités post confinement , en fonction des directives gouvernementales, fédérales et municipales
3. Cours enfants : formalisation de l'indemnisation des BE ; reprise des cours en fin d'année
4. Camp d'été 2020
5. Questions diverses
- 6 - Date du prochain CA



1. Modalités AG

On rappelle l'obligation d'un débat même si AG non tenue en présentiel. Donc il faut prévoir une visio, utiliser le chat pour demander la parole.

Après discussion on a retenu :

- Utilisation du logiciel Jitsi gratuit qui permet jusqu'à 75 participants et dispose d'un chat,
- Envoi au préalable des documents (rapport moral, rapport financier, activités) par mail avec possibilité pour les adhérents d'envoyer des questions, de proposer des candidats pour le renouvellement du CA
- Envoi de réponses si nécessaire avant l'AG et ouverture des votes via un framadate avec identification par le nom et le numéro de licence,
- AG en visio et clôture des votes au cours de cette visio.

Envoi d'un mail aux adhérents par le Président pour les informer de ces modalités exceptionnelles.

Planning retenu :

- **mercredi 27 mai** : date limite d'envoi par chaque responsable de son rapport à Christophe,
- **samedi 6 juin** : envoi des documents aux adhérents par mail pour lecture, questions/commentaires et candidatures au renouvellement du CA,
- **lundi 15 juin** : date limite de retour des questions/commentaires ... des adhérents
- **mardi 16 au dimanche 21 juin** : préparation des réponses communes
- **lundi 22 juin** : envoi des réponses et ouverture des votes par framadate
- **vendredi 26 juin** : **AG** en visio par jitsi et clôture des votes en séance.

Prévoir un petit Excel de vérification rapide des numéros de licence des votants au cas où 'litige'.

2. Reprise des activités quand le confinement sera levé, en fonction des directives gouvernementales, fédérales et municipales

Point mairie Ramonville [Christophe]

La mairie n'a pas donné d'instructions spécifiques par rapport aux directives gouvernementales. Elle a fourni un formulaire d'autorisation de reprise d'activité sur un équipement municipal, mais pour l'instant ceci ne nous concerne pas. La salle de Ramonville est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Randonnée [Valérie]

Recommandations FFME (11 mai 2020):

- *Groupe de 10 maxi, encadrant compris*
- *Les arrêts prolongés sur les points caractéristiques (sommet, col) ne sont pas autorisés.*
- *Les croisements entre pratiquants doivent se faire dans le respect des règles de distanciation (1,5 mètre d'écart). La priorité est donnée aux personnes qui montent.*



Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyoning

USR Montagne

<http://usr-montagne.fr>



- *Gestes barrières essentiels (distanciation, lavage des mains...).*
- *Adapter la taille des groupes à l'itinéraire choisi et notamment aux possibilités d'espacement*
- *Limiter les regroupements (notamment au sommet), dans la mesure du possible. Quand les regroupements ne peuvent être évités, respecter une distance d'un mètre entre les pratiquants et porter un masque*
- *Augmenter les distances entre les participants (5m minimum) en cas de sortie d'entraînement intense avec forte ventilation*
- *Dans le cas des sorties avec nuits en montagne :*
 - *Les nuitées en refuge non gardé sont déconseillées*
 - *Pour les nuitées en refuge gardé, se référer aux préconisations des gestionnaires*
 - *Les nuitées en bivouac, dans le respect des réglementations en vigueur, restent possibles en respectant les gestes barrières essentiels (distanciation, lavage des mains...)*

Matériel

- *Chaque pratiquant est invité à se munir d'un masque qui pourra être porté lors de regroupements ou croisements inévitables*
- *Privilégier le matériel personnel (EPI et autres)*

Canyon [Nicolas]

Les recommandations du ministère des sports pour l'activité canyoning sont en accord avec l'adaptation de la pratique envisagée par les encadrants.

L'ensemble de ces recommandations sont présentées (en italique) ci-dessous :

- *L'activité est limitée aux pratiquants autonomes en progression sur cordes,*
- *Les groupes sont de 3 pratiquants minimum et à 10 maximum (encadrement compris), selon la configuration du site,*
- *Le niveau d'engagement du canyon choisi doit permettre à chaque pratiquant de disposer de marges de sécurité renforcées,*
- *Les canyons autorisés sont les canyons de cotation V3 maximum.*
- *Vigilance : le positionnement des pratiquants gérant le départ des verticales (phase statique) doit permettre une distanciation minimale de 1,50 mètre.*
- *Les itinéraires dits de «randonnée aquatique» sont autorisés.*

Gestion du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI) Recommandations valables en situation Covid-19

- *La préparation, le transport, le nettoyage et l'isolement avant réintégration du matériel de progression partagé (cordes, mousquetons, etc.) emprunté auprès d'un club ou d'un comité doivent être réalisés par une seule personne.*
- *Toute manipulation de ce matériel doit, lorsqu'il est emprunté, être effectuée après que l'ensemble des pratiquants concernés se soit scrupuleusement nettoyé et/ou désinfecté les mains.*
- *Le nettoyage et la désinfection du matériel devront être réalisés selon les préconisations des fabricants. Une période d'isolement de 72 heures est recommandée avant réutilisation du matériel*



Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyoning

USR Montagne

<http://usr-montagne.fr>



- *Chaque pratiquant dispose de son propre matériel individuel (baudrier, casque, etc.), le nettoie et le désinfecte selon les recommandations émises par les fabricants.*

Un point sera tout de même difficile, voire impossible, à respecter lors d'une progression « classique » en canyon :

Vigilance : le positionnement des pratiquants gérant le départ des verticales (phase statique) doit permettre une distanciation minimale d'1,50 mètre.

Les pratiquants descendront donc le canyon :

- comme s'ils étaient seuls (donc sans croisement aux départs des verticales)
- en se suivant pour ne pas diviser le groupe
- tout en respectant une distance minimale de 1,5m entre chaque membre du groupe.

Cela nécessite donc que chaque participant possède une corde, qu'il ne prêtera pas à un autre membre, lui permettant de descendre tous les rappels sans raboutage. Cette corde devra donc avoir une longueur minimale de 2 fois la hauteur de la plus haute cascade.

Pour les marches d'approche et de retour, les recommandations de l'activité randonnée (en italique ci-dessous) seront appliquées :

- *Les arrêts prolongés sur les points caractéristiques (sommet, col) ne sont pas autorisés.*
- *Les croisements entre pratiquants doivent se faire dans le respect des règles de distanciation (1,5 mètre d'écart). La priorité est donnée aux personnes qui montent.*

Escalade [Loïc]:

Sur SNE:

Recommandations FFME pour la période allant du 11 mai au 02 juin

- Groupe de 10 pers max encadrant compris
- Les arrêts prolongés sur les points caractéristiques (sommet, col) ne sont pas autorisés.
- Les croisements entre pratiquants doivent se faire dans le respect des règles de distanciation (1,5 mètre d'écart). La priorité est donnée aux personnes qui montent.
- Se nettoyer les mains entre chaque essai ou longueur, à l'eau et au savon bio dégradable quand cela est possible, sinon au gel hydro-alcoolique.
- La magnésie utilisée est la magnésie liquide contenant de l'alcool.
- L'escalade de bloc est uniquement possible sur des blocs de faible hauteur avec des réceptions dégagées et ne nécessitant pas de parade.
- L'utilisation des matelas de protection (crash-pads) est strictement individuelle.
- L'escalade sur des voies d'une longueur est possible uniquement avec des équipements strictement individuels et dans le respect des mesures de distanciation (1,50 mètre entre chaque grimpeur).
- Chaque pratiquant devra utiliser uniquement son matériel personnel (baudriers, cordes, dégaines, système d'assurance).
- L'escalade sur des voies de plusieurs longueurs n'est pas autorisée.

Dans cette période de déconfinement et jusqu'au 02 juin, il n'y aura pas de sortie escalade organisée par le club.



Point important :

- Sur les **sites de pratique d'accès libre**, il est de la **responsabilité individuelle de chaque pratiquant** de respecter l'ensemble des règles de pratique décrites dans la fiche éditée par le Ministère des Sports, et notamment les mesures sanitaires (gestes barrières, distanciation sociale)
- Lorsque que l'activité se déroule sous la responsabilité d'un cadre qualifié, celui-ci s'assure du respect des conditions de la pratique et en assume la responsabilité. Conformément aux prescriptions de portée générale, il tient à jour un registre des pratiquants encadrés (nom, prénom, date, heure départ, heure fin, contact).

Sur SAE :

- les sports pratiqués en lieux couverts ne seront pas autorisés donc sauf avis contraire des mairies, SAE fermées jusqu'au 02 juin.

Echanges autour de toutes ces préconisations et du ressenti de chacun, et prise de décisions :

- **reprise des sorties en randonnée** sur la base du volontariat des encadrants et des adhérents dont certains sont demandeurs, covoiturage avec **2 personnes par voiture** (la solution du train pas encore possible car très peu de TER), port du masque pendant le trajet et désinfection de la voiture avant et après (tarif à définir en début de rando pour s'adapter à la situation mais on donnera une indication du coût par voiture sur la base club de 25c du km), **groupe maximum de 6 personnes** (pour éviter d'encombrer les parkings au départ des rando). L'encadrant doit rappeler les consignes sanitaires à l'inscription et au départ, mais chaque participant reste responsable sur les gestes barrière.
- **Canyon et escalade : pas de sorties club avant le 2 juin.**

On fera un point après le 2 juin au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

3. Cours enfants : formalisation de l'indemnisation des BE ; reprise des cours en fin d'année

Pas de cours jusqu'au 2 juin car gymnases fermés. La suite dépendra des décisions gouvernementales et municipales pour les cours en salle.

Les BE seront consultés pour savoir s'ils souhaitent organiser des sorties extérieures pour les enfants avant la fin de la saison.

4. Camp d'été 2020 ;



Gros flou sur la situation et les déplacements autorisés d'ici fin juillet, donc pas de décision possible pour le moment. Mais vu le principe 'libre' du camp d'été on maintient l'idée du lieu à Ailefroide (grand camping sans réservation). Maintenir les adhérents informés en leur expliquant le contexte.

Envoi d'un mail général aux adhérents par le Président pour informer des décisions sur les points 2,3 et 4.

5 – Questions diverses

Finances : On devrait recevoir sous peu le chèque de remboursement du séjour annulé en Andorre. Rien reçu encore du camping dentelles de Montmirail, ni de la mairie de Montsérié pour le séjour cartographie.

Décision d'achat d'un deuxième coupe corde par Nicolas car celui du club est non accessible pour le moment (armoire du club au gymnase de Castanet).

Escalade Places Block Out : 15 places utilisées soit 97.50€ remboursés par les adhérents. Cette somme sera déposée à la permanence pour les comptables. Dans le contexte actuel, les 15 dernières places (valeur 97.50€) ne seront pas utilisées avant fin mai, report sur la saison 2020/2021.

6 - Date du prochain CA

Prochain CA le mercredi 3 juin à 20h par visio.

Fin du CA à 21h50.